



COMMISSION REGIONALE DES ACTIVITES SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°03

Réunion du : Lundi 06 juillet 2020

Présidence : M. Henri BELLEZZA

Présents : MM. Gérard BORGONI, Bernard CARTOUX, Bruno GARCIA, Gabriel GERMAIN, Georges HERRADA et Serge SCARINGI

Assistent : MM. Hugo BOCAGE et Olivier GONCALVES, Service Compétitions

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100 euros**.

DATE DE REPRISE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

CHAMPIONNAT REGIONAL 1

- 1^{ère} journée : 30 août 2020

CHAMPIONNAT REGIONAL 2

- 1^{ère} journée : 13 septembre 2020

CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FUTSAL

- 1^{ère} journée : 19 septembre 2020

CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FEMININ

- 1^{ère} journée : 13 septembre 2020

CHAMPIONNATS REGIONAUX U20 - U14 - U18 FEMININ

- 1^{ère} journée : 12 septembre 2020

CHAMPIONNATS REGIONAUX U17 - U16 - U15

- 1^{ère} journée : 13 septembre 2020

CALENDRIER COUPE DE FRANCE – SAISON 2020/2021

EPREUVES ELIMINATOIRES :

- 1^{er} TOUR : 30 Août 2020 (entrée Districts et R2)
- 2^{ème} TOUR : 06 septembre 2020 (entrée R1 et R2)
- 3^{ème} TOUR : 20 septembre 2020 (entrée N3)
- 4^{ème} TOUR : 04 octobre 2020 (entrée N2)
- 5^{ème} TOUR : 18 octobre 2020 (entrée N1)
- 6^{ème} TOUR : 01 novembre 2020

COMPETITION PROPRE :

- 7^{ème} TOUR : 22 novembre 2020
- 8^{ème} TOUR : 13 décembre 2020 (entrée Ligue 2)

DESIDERATA CLUBS SUR FOOTCLUBS

La Commission Régionale des Activités Sportives rappelle aux clubs que leurs demandes de jumelages, d'alternances et de desiderata en vue de la constitution des calendriers doivent être saisies à partir nouveau Module Compétitions **avant le 19 juillet 2020.**

Une correspondance a été transmis par courrier électronique le 07 juillet 2020 à l'attention des clubs engagés dans les Championnats Régionaux.

De plus, après consultation, la Direction des Services Informatiques de la F.F.F. donne l'information suivante :

Lorsque les clubs veulent renseigner sur Footclubs plusieurs desideratas d'alternance ou de jumelage avec d'autres équipes, vous devez choisir l'alternance (ou le jumelage) prioritaire par équipe engagée (exemple : l'équipe avec laquelle il doit partager le terrain sur la même plage horaire).

CALENDRIERS SAISON 2020-2021

La Commission Régionale des Activités Sportives informe les clubs que les calendriers pour la saison 2020-2021 seront publiés dans la semaine du 20 juillet 2020.

INFORMATIONS CLUBS

La Fédération Française de Football a publié un nouveau guide fédéral d'appui à la reprise d'activité dans les clubs de football en respectant les règles sanitaires accessible.

Le guide est disponible sur le Footclubs de chaque club et/ou [en cliquant ici.](#)

Président
Henri BELLEZZA

Secrétaire
Bernard CARTOUX